

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 3141

présenté par
M. Alfandari

à l'amendement n° 1717 de M. Jean-Louis Bricout

APRÈS L'ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« les porteurs de projet »

les mots :

« le porteur d'un projet »

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« leur implantation dans les zones d'accélération prévues à »

les mots

« son implantation dans une zone d'accélération définie en application de »

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« organisent un comité de projet, à leur frais, incluant »

les mots :

« organise un comité de projet, à ses frais. Ce comité de projet inclue »

IV. – En conséquence, audit alinéa, substituer aux mots :

« établissements publics d'implantation »

les mots :

« les établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres »

V. – En conséquence, à alinéa 3, substituer aux mots :

« pratiques de fonctionnement de comité de projet »

les mots

« d'application du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement apporte plusieurs modifications d'ordre rédactionnel.